Nations Unies E/AC.51/2013/L.4/Add.10

Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2013

Original : français

Comité du programme et de la coordination
Cinquante-troisième session
3-28 juin 2013
Point 7 de l'ordre du jour
Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Projet de rapport

Rapporteuse : Mme Hélène **Petit** (France)

Additif

Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Point 4 b)]

Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa 12e séance, le 12 juin 2013, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2013/6).

2. Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

Examen de la question

3. Considérant l'état de santé du Président Nelson Mandela, les délégations ont toutes salué le rôle important que ce dernier a joué tout au long de sa vie en faveur de l'Afrique du Sud et de l'ensemble de l'humanité, et lui ont adressé leurs vœux de prompt rétablissement.

4. Les délégations ont félicité le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de l'exhaustivité du rapport et se sont déclarées satisfaites du travail qu'il

13-37329 (F) 260613 260613

Merci de recycler

accomplissait, en particulier en tant que coordonnateur de l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

5. Les délégations ont réaffirmé que l'Afrique était au centre des préoccupations internationales et qu'il était important de renforcer l'appui coordonné du système des Nations Unies à tous les domaines d'action prioritaires pour l'Organisation sur ce continent. Elles ont constaté que certaines entités du système avaient réduit les moyens financiers et humains qu'elles consacraient à l'Afrique. Certaines délégations ont indiqué que les priorités nationales et régionales du continent africain devaient être prises en compte dans la planification budgétaire de l'aide apportée par le système des Nations Unies.

6. Les délégations ont souligné qu'il était nécessaire de continuer à renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies pour promouvoir le développement de l'Afrique, eu égard en particulier aux consultations actuellement menées sur le programme de développement pour l'après-2015. À ce propos, certaines délégations ont estimé qu'il importait de coordonner ce processus avec la mise en œuvre des objectifs du développement durable, comme l'avait demandé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), de poursuivre l'appui de l'ONU à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernaient l'élimination de la pauvreté et la santé, et de faire en sorte que le développement durable soit un objectif essentiel du programme de développement pour l'après-2015.

7. Tout en appréciant les progrès non négligeables accomplis dans les domaines économique, social et politique, certaines délégations ont souligné que le programme de développement pour l'après-2015 devrait tenir dûment compte des problèmes de développement économique rencontrés par l'Afrique, notamment des défis nouveaux posés par les changements climatiques, la crise financière et économique mondiale, la crise alimentaire et l'instabilité des prix des matières premières.

8. Les délégations ont souligné que le programme de développement pour l'après-2015 devait concorder avec les priorités du continent, telles qu'énoncées dans le plan stratégique récemment adopté par la Commission de l'Union africaine pour 2014-2017. Elles ont souligné également que le programme devrait faire fond sur les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement et accorder une importance particulière à la transformation structurelle et à la croissance partagée, à l'innovation et à l'éducation et au développement humain et social.

9. Certaines délégations ont souligné l'importance de la relation entre paix, sécurité et développement et salué le développement des partenariats en faveur du développement de l'Afrique, en particulier la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Forum sur la coopération sino-africaine et d'autres partenariats stratégiques bilatéraux avec l'Afrique. À cet égard, certaines délégations ont fait valoir qu'il était nécessaire de renforcer le Bureau du Conseiller spécial en le dotant des ressources voulues pour qu'il puisse coordonner efficacement toutes ces initiatives multilatérales en faveur du développement de l'Afrique et d'aider davantage l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans ses domaines d'actions prioritaires, en particulier l'agriculture (grâce au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine), le développement des infrastructures (au moyen du Programme de développement des infrastructures en Afrique), l'accès

au marché et la facilitation du commerce, le développement humain et social, et la science et la technologie.

10. Les délégations se sont déclarées favorables au suivi par les organismes des Nations Unies du Mécanisme de coordination régionale, s'agissant en particulier des progrès réalisés dans l'exécution du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Certaines ont appuyé l'appel lancé en faveur d'une stratégie de mobilisation des ressources commune aux organismes des Nations Unies et à l'Union africaine, ainsi que la création d'un fonds d'affectation spéciale pour faciliter l'application et la coordination des plans d'actions des modules thématiques du Mécanisme de coordination régionale. Elles ont engagé les différents modules thématiques à davantage partager l'information, à définir des niveaux de référence et à fixer des objectifs réalistes, et à faire montre d'une plus grande volonté de se concerter.

11. Les délégations ont souligné que les questions transversales devaient être mieux intégrées dans l'activité des modules concernés, afin que le Mécanisme puisse plus efficacement apporter l'assistance technique nécessaire à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux communautés économiques régionales, et faciliter davantage la mise en œuvre des programmes multisectoriels de renforcement des capacités.

12. Les délégations ont estimé que la transition de l'Afrique vers une économie verte dans la perspective du développement durable et de l'élimination de la pauvreté devait s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

13. Les délégations se sont déclarées satisfaites de l'analyse fournie au paragraphe 105 du rapport où sont résumés les difficultés et les obstacles rencontrés dans les domaines considérés.

Conclusions et recommandations

14. **Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport annuel du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2013/6) et recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 106 à 114 dudit rapport.**

15. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire état de façon détaillée, dans ses futurs rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aura permis d'aboutir.**

16. **Le Comité a recommandé également à l'Assemblée générale de demander une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, compte tenu des modules convenus du Mécanisme de coordination régionale, et appelé les organismes du système des Nations Unies à continuer de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, notamment dans le cadre du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.**

17. **Le Comité a recommandé en outre à l'Assemblée générale de prier les organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en coordination étroite avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en sa qualité d'organe technique de l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres structures de la Commission de l'Union et du Partenariat afin de renforcer encore la mise en œuvre du Plan d'action Union africaine/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour 2010-2015.**

18. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de souligner l'importance que le système des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux continuent de prendre pleinement en considération le point de vue, les observations et les apports de l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux lorsqu'ils formulaient des politiques et prenaient des décisions, notamment dans les domaines de la médiation, des affaires politiques, et de la paix et la sécurité.**

19. **Le Comité a réaffirmé la recommandation qu'il avait faite précédemment, selon laquelle le Secrétaire général ne devait pas seulement faire état, dans ses rapports sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, de la tenue de séminaires, ateliers et réunions, mais aussi d'autres mesures concrètes et de résultats tangibles s'agissant de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux projets du Partenariat sur tout le continent africain, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les futurs rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du Partenariat, en ce qui concerne les ressources mobilisées.**

20. **Le Comité a reconnu l'importance que revêtait, pour l'Afrique, le développement des infrastructures matérielles, notamment des voies ferrées et des autoroutes, et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mobiliser l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine, en particulier en faveur des initiatives des communautés économiques régionales.**